



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 03-2021, abrogeant le règlement 02-2020

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 6 avril 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 03-2021 et intitulé « *Règlement numéro 03-2021 – Programme de mise aux normes des installations septiques, abrogeant le règlement 02-2020.*

L'objet de ce règlement est d'établir les modalités de mise aux normes des installations septiques et de statuer sur le versement de l'aide financière remboursable offerte par la Municipalité.

Ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet Conseil municipal / Règlements ou en faisant une demande au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 8 avril 2021.

Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Linda Normandeau, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut mentionné en affichant les copies aux endroits désignés par le conseil municipal, entre 9h00 et 11h00 ce 8 avril 2021.

En foi de quoi, j'ai signé, ce 8 avril 2021.

Linda Normandeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière